

## **Convocation du Conseil Municipal**

Le Maire du VAL-d'AJOL a l'honneur de donner avis en exécution de l'article L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal se réunira au lieu habituel de ses séances, le 19 février 2014 à 20 heures 30, pour délibérer sur différentes questions rentrant dans ses attributions.

Le 11 Février 2014

**Le Maire,**

**Jean RICHARD**

◇ ◇ ◇

### **Séance du 19 Février 2014**

L'an deux mille quatorze, le dix-neuf février à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sur convocation légale et sous la présidence de Monsieur Jean RICHARD, Maire.

Etaient présents : tous les membres du Conseil Municipal, à l'exception de Madame Bernadette DURUPT, ayant donné procuration. Mesdames Monique GUERRIER et Stéphanie BURTON, excusées. Madame Marie-Thérèse CHRIST, Monsieur Malik KETTAB, absents.

Conformément à l'article L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance, pris au sein du Conseil. Monsieur Dominique HENRY ayant obtenu la majorité, a été désigné pour remplir ces fonctions.

◇ ◇ ◇

**OBJET** : Approbation du compte rendu de la séance précédente

13/2014

Le compte rendu de la séance du 29 janvier 2014 est approuvé à l'unanimité.



**Décisions budgétaires**

7.1

**OBJET** : Compte Administratif 2013 (Budget Principal, Eau et Assainissement)

14/2013

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Claudine DERVAUX, Adjointe, délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice 2013 dressé par Monsieur Jean RICHARD, Maire, après s'être fait présenter les budgets primitifs, les budgets supplémentaires et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1/ Lui donne acte de la présentation faite des comptes administratifs, lesquels peuvent se résumer ainsi :

- a) **Compte Principal**, à l'exception de M. Jean-Emmanuel GANCE qui s'abstient,

	<u>Section d'investissement</u>	<u>Section d'exploitation</u>
Dépenses	2 308 857,27	2 980 594,68
Recettes	<u>2 383 472,80</u>	<u>3 531 800,35</u>
<b>Résultats de clôture</b>	<b>+ 74 615,53</b>	<b>+ 551 205,67</b>

- b) **Compte du Service de l'Eau**, à l'exception de Monsieur Jean-Emmanuel GANCE qui s'abstient,

	<u>Section d'investissement</u>	<u>Section d'exploitation</u>
Dépenses	749 147,99	333 259,58
Recettes	<u>782 074,11</u>	<u>367 100,94</u>
<b>Résultats de clôture</b>	<b>+ 32 926,12</b>	<b>+ 33 841,36</b>

- c) Compte du Service de l'Assainissement, à l'exception de Monsieur Jean-Emmanuel GANCE qui s'abstient :

	<u>Section d'investissement</u>	<u>Section d'exploitation</u>
Dépenses	777 067,99	379 812,74
Recettes	<u>895 179,71</u>	<u>440 194,93</u>
<b>Résultats de clôture</b>	<b>+ 118 111,72</b>	<b>+ 60 382,19</b>

2/ Constate aussi bien pour la comptabilité du budget principal que pour les comptabilités annexes, les indemnités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3/ Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4/ Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.



#### Décisions budgétaires

7.1

**OBJET** : Compte de Gestion 2013 (Budget Principal, Eau, Assainissement)

15/2014

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur, accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état de restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2013,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2012, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que toutes les opérations sont régulières,

1/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 31 décembre 2013, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2/ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

➤ Déclare que les comptes de gestion du budget principal et des budgets annexes de l'eau, de l'assainissement dressés pour l'exercice 2013, par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.



#### Décisions budgétaires

7.1

**OBJET** : Admission en non valeur de titres de recettes

17/2014

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée,

Monsieur le Trésorier m'a adressé des listes de titres de recettes qu'il ne lui a pas été possible de recouvrer. La copie de ces listes vous a été adressée avec l'ordre du jour.

Je vous invite à bien vouloir décider de leur mise en non valeur.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'exception de M. JACQUIN qui s'abstient,

➤ Décide la mise en non valeur des titres de recettes figurant sur les listes : 1133620232, 966718632, 1133430232, 1133420232, 90402932.



#### Autres actes de gestion du domaine public

3.5

**OBJET** : Site de la Feuillée Nouvelle : Annulation de la mise à disposition

18/2014

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

Par délibération du 21 décembre 2000, nous avons décidé de mettre le site de la Feuillée Nouvelle à la disposition de la Communauté de Communes.

Cette mise à disposition n'ayant plus d'intérêt pour la Communauté de Communes, je vous propose d'annuler cette mise à disposition.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

➤ Décide d'annuler la mise à disposition de la Communauté de Communes du site de la Feuillée Nouvelle.

➤ Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir dans ce dossier.



#### Autres actes de gestion du domaine public

3.5

**OBJET** : Passation d'une convention avec l'Association « Le Pays du Chalot » en vue de la mise à disposition d'un local

19/2014

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée,

L'Association « Le Pays du Chalot » étant à la recherche d'un local, je vous propose de mettre à sa disposition le petit bâtiment communal situé sur le site de la Feuillée Nouvelle.

A cet effet, je vous invite à bien vouloir approuver et m'autoriser à signer la convention dont le projet vous a été adressé avec l'ordre du jour.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

➤ Autorise Monsieur le Maire à signer la convention précitée.



#### Interventions économiques

7.4

**OBJET** : Demande de remboursement de la contribution au service public de l'électricité (C.S.P.E.)

20/2014

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée,

La Cour de Justice de l'Union Européenne ayant jugé illégale la contribution au service public de l'électricité (C.S.P.E.), il nous est possible de réclamer à l'Etat les sommes indûment payées au titre des années 2012, 2013 et l'année en cours, soit environ 24 000 €.

Pour mener à bien ce dossier, il conviendrait de faire appel au Cabinet EXELCIA qui nous propose de réaliser cette prestation moyennant une rémunération égale à 35 % des sommes récupérées par la Commune.

Je vous invite à m'autoriser à signer la convention à intervenir avec le Cabinet EXELCIA.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

➤ Autorise Monsieur le Maire à signer la convention précitée.

✧ ✧ ✧

#### Décisions budgétaires

7.1

<b>OBJET</b> : Débat sur les orientations budgétaires
---

21/2014

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

L'article 11 de la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République stipule :

« Dans les Communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au Conseil Municipal sur les orientations générales du budget dans un délai de deux mois précédents l'examen de celui-ci.

A cet effet, je vous ai adressé avec l'ordre du jour, un document rédigé par Madame Claudine DERVAUX, Adjointe Déléguée aux Finances.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Claudine DERVAUX qui expose :

Les principales mesures de la loi de finances ne sont pas très bonnes pour les collectivités comme la nôtre. Les dotations de l'Etat, à l'exception de la dotation de solidarité rurale sont en baisse.

Le versement anticipé du FCTVA est maintenu et les valeurs locatives cadastrales sont réévaluées de 0,9 % contre 1,5 %, 1,8 % voire 2 % les années précédentes.

Les taux de TVA ont été modifiés comme prévu.

Monsieur Alexandre JACQUIN

Je crois que contrairement aux promesses faites, le taux de TVA est resté à 5,5 % pour pratiquement tout, notamment pour les produits alimentaires.

Monsieur Dominique HENRY

Je m'adresse à Monsieur Etienne CURIEN, au, niveau de la compensation de la taxe professionnelle par la Communauté de Communes, les 299 000 € que la commune reçoit sont-ils susceptibles d'augmenter ?

Monsieur le Maire

On avait effectivement demandé qu'il y ait une actualisation.

Monsieur Dominique HENRY

C'est nous qui le décidons ou c'est l'Etat ?

Monsieur le Maire

On peut le décider.

Monsieur Etienne CURIEN

La répartition a été décidée en 2009.

Monsieur le Maire

Elle n'est pas gelée puisque nous avons perçu 29 000 € de plus en 2013.

Madame Claudine DERVAUX

Il s'agit du fonds de péréquation des ressources intercommunales.

Monsieur Etienne CURIEN

Lorsque nous sommes passés à la T.P.U., la taxe professionnelle rapportait 172 000 € à la Commune. 299 000 € c'est pas mal.

Monsieur le Maire

Donc on n'est pas perdant, ça voudrait dire qu'on a plus ou moins récupéré une partie de ce qui était prévu, presque 100 000 €.

Madame Claudine DERVAUX

Les taux de subvention du Conseil Général seront cette année de 16 % et 21 %.

Sur mon rapport, je vous ai dressé une liste de travaux envisagés mais ce ne sont que des projets.

Monsieur le Maire

Concernant la vidéo protection, nous nous sommes aperçu, après consultation, que l'on pouvait avoir six caméras pour le montant des crédits votés.

De ce fait, le périmètre concerné est l'ensemble du territoire communal.

Monsieur Samuel PCHLA

A cette occasion, je voudrais préciser que sur les dizaines de plaintes déposées à la gendarmerie, il y en a deux ou trois qui ont abouti.

Monsieur le Maire

Sur ce budget principal, y a-t-il des questions ? On met en place un budget qui pourra bien sûr être modifié par la nouvelle équipe.

Monsieur Ludovic DAVAL

J'ai entendu qu'une réforme de la taxe d'habitation était envisagée, avons-nous des informations à ce sujet.

Monsieur le Maire

Je n'ai pas d'information pour l'instant.

Monsieur Jean-Emmanuel GANCE

L'installation de sanitaires près de l'Ile aux enfants ne pourrait-elle pas être accolée à un bâtiment existant ?

Monsieur le Maire

Il n'y a rien d'arrêté pour l'instant.

Monsieur Jean-Emmanuel GANCE

On ne parle plus du parcours de santé ?

Monsieur le Maire

Les crédits sont maintenus.

Monsieur Jean-Emmanuel GANCE

Le mur de soutènement Route des Scieries, de quoi s'agit-il ?

Monsieur le Maire

Ces travaux seront réalisés par la Communauté de Communes dans le cadre de sa compétence voirie.

Madame Claudine DERVAUX



Vous avez également pris connaissance de mon rapport concernant les budgets annexes de l'eau et de l'assainissement, avez-vous des questions ?

Plus personne ne souhaitant intervenir, Monsieur le Maire clos le débat.



**INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :**

1/ Monsieur le Maire donne lecture du courrier par lequel Monsieur l'Inspecteur de l'Education Nationale lui annonce que le projet d'aménagement des rythmes scolaires est conforme aux éléments de cadrage nationaux et qu'il émet un avis favorable.

2/ Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le magasin DE BUYER et le Restaurant La Résidence ont été distingués en recevant le label « Accueil Qualité Commerce Services » mis en place par la Chambre de Commerce des Vosges.

3/ Monsieur le Maire remercie tous les bénévoles qui ont œuvrés pour la réussite de la foire aux andouilles.

A cette occasion, Monsieur GANCE tient à remercier les agents communaux pour l'efficacité avec laquelle ils ont procédé au nettoyage des rues.

Madame Nadine FLEUROT attire l'attention de Monsieur le Maire sur un problème de sécurité Place du Sô lors de la dislocation du défilé du dimanche après-midi.

4/ Monsieur Lucien ROMARY suggère qu'une photo de groupe soit prise avant la fin du mandat.

5/ Madame Claudine BAUDIN signale un problème de circulation Rue du Dévau.

Le Maire,

Jean RICHARD



**Les Conseillers Municipaux,**

Bernadette DURUPT,

ayant donné procuration

Claudine DERVAUX,

\_\_\_\_\_

Etienne CURIEN,

\_\_\_\_\_

Jean-Claude LECHARPENTIER,

\_\_\_\_\_

Samuel PCHLA,

\_\_\_\_\_

Lucien ROMARY,

\_\_\_\_\_

Claudine BAUDIN,

\_\_\_\_\_

Yvonne GURY,

\_\_\_\_\_

Francette GALMICHE,

\_\_\_\_\_

Marie-Françoise PETITJEAN,	_____
Dominique HENRY,	_____
Monique GUERRIER,	excusée
Myriam GUIGNON,	_____
Nadine FLEUROT,	_____
Malik KETTAB,	absent
Nicole LEDRAPPIER,	_____
Isabelle JACQUOT,	_____
Alexandre JACQUIN,	_____
Frédéric MATHIOT,	_____
Ludovic DAVAL,	_____
Claude MARTIN	_____
Marie-Thérèse CHRIST,	absente

Annie MAUFFREY,

---

Philippe DAVAL,

---

Jean-Emmanuel GANCE,

---

Stéphanie BURTON

excusée

Monsieur le Maire du VAL-d'AJOL constate que le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 19 février 2014 comprenant toutes les délibérations prises par cette Assemblée dans ladite séance, a été affiché le 25 Février 2014, conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,

Jean RICHARD

